

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 pour un an 26 fl. 30 fl.
 six mois 14 » 16 »
 trois mois 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes à fl. 50 timbre
 compris, et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, Lage Nieuwe
 derrière le Prinsgracht, N° 12
 librairie pour l'abonnement
 ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent
 être envoyés à la direction française de post.

LA HAYE, 18 Février.

Affaires de Suisse.

VOTE DU GRAND-CONSEIL DÉCRÉTANT UNE CONSTITUANTE.

Le grand-conseil de Berne, réuni extraordinairement le 12 de ce mois pour aviser à la situation qu'a créée le vote des assemblées primaires du 1^{er} février, concernant la révision de la constitution, a décidé, après des débats qui ont duré sept heures, à la majorité de 129 voix contre 25, qu'il confierait la révision de la constitution à une assemblée constituante nommée directement par le peuple.

Le canton de Berne est donc dans une ère nouvelle, et c'est le cas d'examiner quelles seront pour lui et pour la Suisse les conséquences de cette révolution. Pour cela, il convient tout d'abord de décomposer les divers éléments qui ont contribué à révoquer le régime de 1831, régime qui, faut-il le dire, laissera peu de regrets dans la confédération, parce que par ses succès, son défaut de tenue, ses boutades et ses pointes suivies de réchutes, il avait réussi à indisposer à-peu-près tout le monde sans contenter personne.

On distingue donc tout d'abord dans le parti triomphant à Berne deux grandes catégories, unies pour détruire, mais qui se diviseront peut-être quand il s'agira de réédifier, les radicaux de l'ancien canton et les mécontents du Jura. Les radicaux de l'ancien canton sont nus, avant toutes choses, dans leurs projets révolutionnaires, par des idées de prédominance fédérale, de rénovation du pacte, de triomphe sur les jésuites et l'ultramontanisme. Ils veulent assurer l'indépendance de Berne dans la confédération, et tomber sur les réactionnaires de Lucerne et des cantons forestiers.

Il est fort à croire que si quelques-uns de ces radicaux deviennent en absolument les maîtres de la situation, la révolution, au lieu d'être une révolution de réaction, sera pour eux et leurs amis une révolution véritable, un véritable mouvement d'émancipation. Les radicaux de l'ancien canton ne sont pas de longs temps. Ce n'est pas à eux que les réactionnaires de l'ancien canton ont nié, ni à eux que l'on a reproché d'être des jacobins tant que les radicaux du Jura n'ont pas été admis à la table fédérale. Peut-être que comme d'autres, ils changeront de vues quand ils seront au pouvoir.

Un point important du canton de Berne a été l'union de ce canton avec le Jura, dans le Pacte de 1803, l'acte de rompre ouvertement avec le pouvoir, non sans avoir été précédé de négociations et de discussions. A en juger par quelques-unes des remarques et des idées qui ont été jetées au cours de ces discussions, le dernier instant de la crise, on peut croire que le parti de M. Stockmar n'est pas étranger à de vives discussions. Il est certain que l'union de ce canton avec le Jura n'a été acceptée que comme une nécessité de position. Les campagnes de

cette contrée, quoiqu'ayant gagné à leur incorporation dans la confédération, sous le rapport de l'agriculture et des impôts, se laissent diriger volontiers par l'esprit des villes. Ce que veut le Jura, en revanche, ce sont des améliorations de tout genre sur son sol, en compensation des capitaux considérables qu'il verse chaque année dans le trésor de Berne, un dégrèvement de son impôt foncier en rapport avec la suppression des dîmes dans l'ancien canton, enfin et surtout le maintien des codes français, en opposition à l'absurde législation bernoise qu'on a voulu lui imposer.

Sur tous ces points et surtout sur le dernier, le Jura sera tenace, ardent, intraitable.

On se représente, en effet, le parti bernoise de l'ancien canton voulant passer à une époque violente des débats, à une guerre morale (peut-être même à une guerre matérielle) contre la politique du non-ne de Lucerne et des catholiques de la Suisse. Immédiatement vous verrez le Jura, catholique en majorité, s'arrêter et protester énergiquement. Quand même ses hommes politiques seraient ce qu'on appelle des catholiques assez éclairés pour laisser faire cette guerre, ils s'arrêteraient immédiatement les populations très catholiques qui les soutiennent.

Les Juraissiens voudront donc contenir la révolution bernoise qui vient de s'accomplir, dans les limites d'une politique cantonale, et s'ils sont assez forts pour faire partager à l'ancien canton leurs vues à cet égard, la réforme bernoise pourra heureusement s'accomplir dans une sphère limitée et sans précipices trop abrupts. Qui pourrait nier, en effet, l'urgent besoin d'améliorations qu'exigent les constitutions politiques bernoises. Il est à supposer qu'après une large révision, la constitution de Berne sera en harmonie avec les mêmes bases à-peu-près qu'avait la constitution vaudoise de 1831, ou en d'autres termes, à la limite de la démocratie modérée et pratique sans convulsions. Alors Berne n'aurait eu qu'à gagner à ce qui vient de s'accomplir dans son sein.

On pourrait bien, entre le parti de l'ancien canton et celui du Jura, désirer un troisième parti, intermédiaire, tant par sa position géographique que par ses idées. C'est le parti du Seeland. Celui-ci veut, avant tout, le dessèchement des marais entre les trois lacs de Bièvre, de Neuchâtel et de Morat. Il dirait volontiers : « Perissela république plutôt que le dessèchement. » Ce parti, fort agissant, conçoit ses idées de localité sous de grandes phrases et de grands principes. Quoiqu'il ait pris une part très active au mouvement qui vient d'être consommé, on doit être persuadé que tant qu'il n'a pas obtenu ce qu'il désire, il n'a pas dit son dernier mot.

Voici maintenant le Journal des Débats, juge le vote du canton de Berne. « On voit, dit-il, dans le canton de Berne des événements qui ont de la gravité et qui méritent qu'on y fasse attention. Ce que l'on appelle dans ce canton le parti radical, qui n'est autre que le parti de la révolution, et qui se compose de tous ceux qui sont les plus communs du Jura, en apparence comprimé et vaincu, menace de l'emporter décidément. Il vient d'obtenir un succès notable et fort inattendu. Qui le monde comprend quelles seraient les suites d'un triomphe décisif. C'est bien peu de chose assurément que le canton de Berne, au milieu des grands États de l'Europe. Mais du côté où se porte Berne, de ce côté la Suisse penche. Il entraînerait à sa suite une partie

de la Confédération dans les voies de la démagogie. Vainqueur à Berne, et la révolution cantonale accomplie, le parti radical entreprendrait hardiment la révolution fédérale, but constant de tous ses efforts. La résistance serait longue, la lutte opiniâtre et sanglante; et en attendant que le radicalisme tromphant fit couler à travers la Suisse ces ruisseaux de lait et de miel qu'il promet à ses adeptes, la guerre civile y ferait couler le sang des confédérés. Oui, telles seraient peut-être les suites du triomphe que les derniers événements semblent assurer au parti radical dans Berne.

Dans un comité secret de la séance de la Seconde Chambre des États-Généraux du 16, il a été fait des communications de gouvernement au sujet des négociations hollandaises. Les ministres des finances et des affaires étrangères assistaient à cette séance.

Par arrêté du 4 de ce mois, le Roi a accordé à M. G. A. G. van Maanen, procureur-général près la Haute-Cour, démission honorable de ses fonctions de secrétaire de la commission pour la rédaction de la législation militaire néerlandaise, et l'a nommé membre de ladite commission. M. J. de Wal, substitut de l'avocat-fiscal près la haute cour militaire, a été nommé secrétaire en remplacement de M. van Maanen.

Dans la séance extraordinaire du 5 de ce mois, du 5^e district du Brabant-Septentrional, M. van der Heyde, notaire à Rindhoven, a été élu membre des États-Provinciaux, en remplacement de M. Smits van Oyen, décédé.

Le Roi a conféré le titre de référendaire au ministère de l'intérieur à M. E. G. Lagemaans, rédacteur-en-chef du *Staats-Courant*.

Par arrêtés du 18 de ce mois, le Roi a nommé aux fonctions de juge suppléant au tribunal d'arrondissement de La Haye, M. J. C. van de Casteele et M. T. Graham van Gorcum aux mêmes fonctions près le tribunal d'arrondissement de Leide.

On lit dans le *Journal des Débats* de Bruxelles : Les cultivateurs de céréales provinciales paraissent mécontentes, moins vivement que les consommateurs, que les droits sur le bétail venant de Hollande, soient considérablement abaissés. Ceux-là même qui dans le temps ont provoqué l'élevation de droit, sont aujourd'hui les plus chauds partisans de la réduction; ils craignent que si se sont trompés quant aux résultats qu'ils attendaient de l'élévation des droits, et que cette mesure leur est devenue préjudiciable, qu'ils ne soient, en ce qui effleure le bétail, pas de bétailiers de venir leur faire concurrence dans nos marchés, et qu'il leur est impossible de tirer de la Hollande le bétail qu'ils ont besoin, sur lequel ils dépendent de beaucoup de leur bien-être. C'est là une des raisons de la dépression que l'on a signalée sous une déjà dans le bétail de Hollande.

La diminution des droits sur le bétail sera donc pour notre province, et pour nos cultivateurs provinciaux, dans le même sens, la cause d'un bien-être plus grand que pour le consommateur hollandais. Un grand nombre de cultivateurs provinciaux, et plus encore dans un simple but d'humanité, ont signalé au noble but de leur institution, plus ils ont droit aux vives sympathies du pays. Parmi ceux-ci il faut surtout citer la *Compagnie*

FICILETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 19 FEVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO.

Procès-verbal.

Il était vêtu de noir, et installé dans son fauteuil, il regardait d'un air indifférent le comte de Monte-Christo qui venait d'être introduit dans la chambre. Le comte de Monte-Christo, qui ne pouvait celer sa joie, se pencha vers le comte de Noirtier et dit : « Vous défendez de le laisser entrer. » Le comte de Noirtier, mais ne répondit rien. Le comte de Monte-Christo s'approcha de Noirtier et dit : « Voici M. Franz d'Epina, lui dit-il, vous l'avez demandé, monsieur, et je suis charmé qu'elle vous prouve combien votre opposition au mariage de votre fille était peu fondée. » Noirtier ne répondit que par un regard qui fit courir le frisson dans les veines de Villefort.

« Si de Franz s'approche, dit-il, vous l'avez demandé, monsieur, et je suis charmé qu'elle vous prouve combien votre opposition au mariage de votre fille était peu fondée. » Noirtier ne répondit que par un regard qui fit courir le frisson dans les veines de Villefort.

« Si de Franz s'approche, dit-il, vous l'avez demandé, monsieur, et je suis charmé qu'elle vous prouve combien votre opposition au mariage de votre fille était peu fondée. » Noirtier ne répondit que par un regard qui fit courir le frisson dans les veines de Villefort.

« Si de Franz s'approche, dit-il, vous l'avez demandé, monsieur, et je suis charmé qu'elle vous prouve combien votre opposition au mariage de votre fille était peu fondée. » Noirtier ne répondit que par un regard qui fit courir le frisson dans les veines de Villefort.

« Non, dit-il, c'est le jour où mon père a été assassiné ! » Valentine et Villefort restèrent muets; l'œil seul du vieillard dit clairement : Continuez.

« Mais c'est ce sortant de ce club, continua Franz que mon père a disparu. » Le regard de Noirtier continua de dire : Lisez.

Il reprit : « Les sous-signés Louis-Jacques Besnardeau, lieutenant-colonel d'artillerie; Etienne Duchampy, général de brigade, et Claude Lecharpal, directeur des eaux et forêts, déclarent que le 4 février 1845, une lettre arriva de l'île d'Elbe, qui

« Non, dit-il, c'est le jour où mon père a été assassiné ! » Valentine et Villefort restèrent muets; l'œil seul du vieillard dit clairement : Continuez.

« Mais c'est ce sortant de ce club, continua Franz que mon père a disparu. » Le regard de Noirtier continua de dire : Lisez.

Il reprit : « Les sous-signés Louis-Jacques Besnardeau, lieutenant-colonel d'artillerie; Etienne Duchampy, général de brigade, et Claude Lecharpal, directeur des eaux et forêts, déclarent que le 4 février 1845, une lettre arriva de l'île d'Elbe, qui

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

